

MILICE.

Par l'acte de l'Union 1867, le commandement en chef des forces navales et militaires au Canada est attribué à la reine et le contrôle de ces forces est placé entre les mains du parlement du Canada.

A la confédération, le parlement du Canada a créé un département de la milice et de la défense dont sir George E. Cartier en a été le premier ministre. Le premier acte concernant la milice a été passé en 1868, 31 Vict., chap. 40, d'après les dispositions de la quinzième section de l'acte de 1867.

Le tableau suivant est un état des listes régimentaires de la milice active et permanente pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1900 :—

ETABLISSEMENTS REGIMENTAIRES DE LA MILICE PERMANENTE ET ACTIVE DU CANADA, 1899-1900.

Milice permanente.

Régiments.	Officiers.	Officiers brevetés.	Sergents d'é-tat-major et sergents.	Simple soldats.	Total.	Chevaux.
Dragons "Royal Canadian".....	12	27	122	161	103
Artillerie "Royal Canadian".....	24	53	333	430	99
Régiment d'infanterie "Royal Canadian".....	25	62	308	395	7
Total.....	61	142	763	986	209

Milice active.

* Cavalerie.....	232	245	1,984	2,461	2,254
† Artillerie de campagne.....	105	157	1,464	1,726	859
‡ Artillerie de place.....	137	144	1,884	2,165
§ Génie.....	18	22	288	328
Compagnies de brancardiers.....	16	34	154	204
¶ Infanterie.....	2,414	2,358	23,792	28,564	338
Corps de service d'armée.....	12	12	24	92	140	76
Ambulances.....	12	20	64	96
Grand total.....	3,007	12	3,146	30,485	36,650	3,736

* 9 régiments ; escadrons ; 3 troupes. † 1 brigade ; 15 batteries. ‡ 5 bataillons ; Compagnies. § 2 compagnies. ¶ 91 bataillons ; 6 compagnies.

Une cartoucherie de l'Etat a été établie à Québec en 1882.